

GRAVON

Recyclez votre SAPIN DE NOËL !



Avant le 16 janvier 2026

Chemin de halage «La Boucle»
À proximité des points de
collecte du verre

Les sapins doivent être **naturels**,
sans décoration ni neige artificielle.

Tout autre déchet est interdit.
Aucun sapin déposé sur la voie publique,
en dehors des points de collecte,
ne sera ramassé.

Mon beau sapin
n'a plus

les boules !

DÉPOSEZ-LE

... IL SERA
RECYCLÉ

